

**EXTRAIT****DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice	<b>18</b>
Présents	12
Votants	13

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre

Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 8 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Norbert CHIODINI, Michel SOCQUET-CLERC, Isabelle JOYE, Jacqueline PECORARO, Jean BARDET, Brigitte BARRET, Guy PHILIPPE, Sylvie AUROY

**23/62**

Pouvoirs : Valérie STEFANUTTI à Isabelle JOYE

Absents : Aurore MOSSIERE, Marlène CHAFFARD, Gilbert LIENARD, Stéphane GREVE, Olivier COUET

Secrétaire de séance : Christian BOCQUET

Objet :**Travaux électriques de sécurisation route de Véry - SEML Energie et Services de Seyssel**

Christian BOCQUET, Maire-adjoint, présente au conseil municipal les travaux de mise en souterrain des réseaux électriques et de télécommunications et éclairage public de Véry.

Les devis des travaux et fournitures s'élèvent à :

Sécurisation du réseau électrique route de Véry

- Montant HT des Travaux .....	18 980.32 €
- Montant HT des fournitures.....	3 690,75 €
+ maîtrise d'œuvre (3 %) .....	680.13 €
<b>Montant total HT .....</b>	<b>23 351.20 €</b>
<b>TVA 20 % .....</b>	<b>4 670.24 €</b>
<b>MONTANT TOTAL TTC .....</b>	<b>28 021.44 €</b>

Ces travaux pourront être subventionnés par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Services de Seyssel, au taux de 75 % sur le montant Hors Taxes, soit 17 513.40 €.

La dépense HT pour la commune sera de **5 837.80 €**Eclairage public

- Montant HT des Travaux .....	2 209,60 €
- Montant HT des fournitures .....	1 000,00 €
+ maîtrise d'œuvre (3 %) .....	96,29 €
<b>Total HT des travaux.....</b>	<b>3 305.89 €</b>
<b>TVA 20 % .....</b>	<b>661,18 €</b>
<b>MONTANT TOTAL TTC .....</b>	<b>3 967.06 €</b>

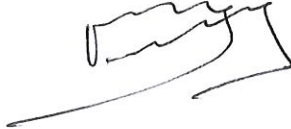
Ces travaux pourront être subventionnés par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Services de Seyssel au taux de **30 %** sur le montant HT, soit 991.77 €

La dépense HT pour la commune sera de 2 314.12 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'accepter les travaux présentés ci-dessus ;
- **DECIDE** de demander au maire de solliciter les subventions auprès du SIESS ;
- **DECIDE** d'autoriser le maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération ;
- **DECIDE** de prévoir les crédits nécessaires.

Le secrétaire de séance  
Christian BOCQUET



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Yves GUILLOTTE



Délibération devenue exécutoire compte tenu de  
la télétransmission en Préfecture le  
et de la publication le

Le Maire,